



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de
simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Système d'élimination et de chasse	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8472-105270/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W8472-105270	Date 2018-09-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QF-101-26162	
File No. - N° de dossier 101qf.W8472-105270	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Michael Rancourt	Buyer Id - Id de l'acheteur 101qf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1734 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5650
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 5 au processus de demande de renseignements (DR) vise à renseigner l'industrie sur les mises à jour apportées à la version préliminaire du document sur les exigences du système (DES), ainsi qu'à fournir des réponses à différentes questions :

1. Mise à jour : Annexe B – Appendice 3

Les changements suivants qui peuvent influencer les coûts sont applicables au DES du SDEMS. Les réponses sont requises pour tous les amendements publiés à ce jour et pour tous les autres points d'action discutés lors des réunions individuelles d'engagement avec l'industrie, d'ici le 19 octobre 2018. Tout autre changement apporté au DES sera communiqué à l'industrie par l'entremise de modifications subséquentes apportées à la DR.

3.2.1.2 Les VSAs portatifs doivent avoir une masse sèche dans l'air n'excédant pas 70 kg;

3.2.1.4 Les VSAs portatifs doivent pouvoir atteindre une vitesse relative au courant d'au moins 4 kts;

3.2.2.2 Les VSAs à haute endurance doivent avoir une masse sèche dans l'air n'excédant pas 450 kg;

3.2.2.5 Les VSAs à haute endurance doivent être déployables à partir d'un navire ou d'une installation côtière avec des systèmes de manutention appropriés. Le Système de manutention doit faire partie intégrante de la charge utile transportable et/ou du Centre de Commandement Transportable (CCT);

2. QUESTIONS

Question 1

Alors que les navires de la classe KINGSTON en sont déjà à leur vingtième année de service et que le Canada s'apprête à acquérir de nouveaux systèmes de détection et d'élimination des mines sous-marines (SDEMMS) de pointe, le Canada cherche-t-il à obtenir une solution portative pouvant être transférée d'un navire à un autre, le KINGSTON étant seulement désigné comme étant l'unité de lancement initiale, ou bien veut-il une solution convenant seulement à la classe KINGSTON?

Réponse :

Le Canada veut obtenir un SDEMMSM portatif et autonome. Les navires de la classe KINGSTON seront initialement la plateforme principale à bord de laquelle la solution sera utilisée; toutefois, elle pourrait être installée à bord d'autres navires de la Marine Roale Canadienne (MRC). Le système devra également pouvoir être utilisé sur des plateformes terrestres.

Question 2

Sans égard à la réponse à la question précédente, étant donné que l'on mentionne dans la demande de renseignements que les vaisseaux désignés pour l'utilisation du SDEMMSM sont les navires de la classe KINGSTON, quand les représentants de l'industrie pourront-ils visiter un de ces navires pour s'assurer d'offrir une solution conteneurisée qui répond aux exigences du Canada?

Réponse :

On s'attend à ce qu'une unité de SDEMMSM fonctionnelle et non explosive puisse entrer dans un ou deux conteneur(s) standard de centre de commandement portable (CCP). Le système devra être utilisé directement à partir du conteneur CCP de façon autonome et indépendamment des autres systèmes, ou des espaces internes du navire. Comme le navire de la classe KINGSTON est déjà équipé pour accueillir ces conteneurs, aucune visite n'est envisagée.

Question 3

Quand les documents provisoires de la DP seront-ils distribués à l'industrie?

Réponse :

Les documents provisoires de la DP reflètent les modifications apportées en cours du processus de la demande de renseignements et reflètent les modifications sur documents apportés en cours du processus de demande de renseignements et à les présenter à l'industrie pour obtenir de la rétroaction. Seules les versions préliminaires des documents techniques ont été publiées jusqu'à présent. Puisque l'élaboration de l'exigence est toujours en cours, le Canada a l'intention de produire une ébauche complète de la DP pour obtenir la rétroaction et les commentaires de l'industrie, y compris des modalités, ainsi que pour connaître les retombées industrielles et technologiques des propositions de valeur.

Question 4

Lorsque les documents provisoires de la DP auront été publiés, le bureau de projet (BP) envisage-t-il de tenir des rencontres individuelles avec les représentants de l'industrie pour que ceux-ci lui présentent des solutions potentielles ou d'autres possibilités?

Réponse :

Selon la réponse à la question 3, le Canada a l'intention d'inclure l'ébauche complète de la DP dans le processus de demande de renseignements. Comme il est mentionné dans l'avis d'appel d'offres et dans la demande de soumissions conjointes, le processus de demande de renseignements sera le seul moyen officiel de communication avec l'industrie et celui-ci demeurera ouvert jusqu'à ce que la version officielle de la DP soit publiée. Les responsables du projet pourront utiliser ce processus à plusieurs fins, dont les annonces d'activités de mobilisation comme :

- les journées de l'industrie;
- les rencontres individuelles.

Question 5

Le CONOP est-il établi pour une solution incluant un VSSE? Y a-t-il une possibilité de trouver une solution incluant un véhicule de surface sans équipage mature?

Réponse :

Le concept d'opération (CONOP) exige l'élaboration d'une solution incluant un véhicule sous-marin sans équipage (VSSE). L'option liée à un véhicule de surface sans équipage ne fait pas partie de la portée du projet de système d'élimination et de chasse aux mines à distance (SECMD), et elle est au-delà du budget. Après avoir mobilisé l'industrie au cours de l'été, le gestionnaire du programme du SECMD représentant le chef de projet a poursuivi l'affaire avec une autorité des opérations. En outre, une modification ultérieure de la DR sur le SECMD pourrait être publiée afin d'obtenir plus de renseignements sur les véhicules de surface sans équipage (y compris les coûts). Ces renseignements permettraient au Canada de mieux déterminer la faisabilité pour cette capacité, ainsi que d'étudier les possibilités d'acheter un véhicule de surface sans équipage (c'est-à-dire dans la portée du SECMD ou dans un processus d'approvisionnement distinct).

Question 6

Le système est-il conçu pour le déminage des ports et des fonds marins ou les activités minières expéditionnaires?

Réponse :

Les deux. La section 1.2 de la charte du projet (résumé) stipule que ce projet appuiera également les opérations de la MRC en cours. Ces systèmes seront utilisés pour chercher, détecter, classer, localiser, réacquérir, identifier et éliminer l'ensemble des mines marines et des dispositifs explosifs marins de circonstance dans les ports canadiens et à proximité de ceux-ci. Ils serviront aussi à soutenir les opérations canadiennes en Amérique du Nord et partout dans le monde. Le SECMD sera également utilisé pour appuyer d'autres ministères dans le cadre des opérations nationales, comme la recherche et le sauvetage, ainsi que la sécurité maritime à l'appui de certains événements, comme les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Ce projet est lié au projet de prolongation de la durée de vie de levé des fonds marins, qui en est maintenant à la phase de mise en œuvre.

Question 7

Un système de détection par sonar pour lutter contre les mines tracté par un véhicule de surface sans équipage peut obtenir un taux de couverture plus élevé qu'un système tracté par un VSSE puisqu'une fonction de vitesse et un nombre moindre de systèmes tractés par VSSE seraient requis pour atteindre les ratios de recherche. Est-ce avantageux pour la MRC?

Réponse :

Les systèmes tractés de lutte contre les mines navales ne sont pas envisageables; cependant, nous avons demandé d'autres moyens d'exploiter la gamme complète des mesures de lutte contre les mines marines et d'augmenter la distance de sécurité. Cette question pourrait être considérée comme étant en accord avec cet énoncé. Merci de respecter nos lignes directrices pour les réponses aux DR. Le gestionnaire du programme du SECMD abordera ce point avec l'autorité des opérations.

Question 8

Un système tracté par un véhicule de surface sans équipage sonde à une vitesse considérablement plus élevée que les VSSE. Un système produisant de tels taux de déminage est-il avantageux?

Réponse :

Oui, mais cette option n'est pas une possibilité pour le SECMD. Veuillez consulter la réponse à la question 5.

Question 9

Si l'industrie met au point une capacité de neutralisation à bord d'un véhicule de surface sans équipage pour permettre une chasse aux mines efficace, est-ce avantageux pour la MRC?

Réponse :

Bien qu'elle soit hors de portée, cette capacité pourrait être disponible grâce à une expédition à laquelle participerait le groupe de travail d'une marine alliée avec le SECMD. Selon les capacités du système de planification de mission du SECMD C2 fourni, une image composite de la zone d'opérations et toute augmentation du taux de couverture pourraient être perçues par les opérateurs du SECMD.

Question 10

En ce qui concerne les VSA et le système de destruction des mines, ils doivent être « éprouvés et testés sur le terrain, utilisés avec une autre marine alliée ». Comment cela est-il déterminé? Doivent-ils être utilisés au moment de la DP ou à la livraison?

Réponse :

Ils doivent avoir été utilisés au moment de la soumission. Au besoin, nous pouvons ajouter ce qui suit : « ou dans le cadre d'un contrat avec une autre marine alliée au moment de la soumission ». De plus, selon les réponses reçues, nous pouvons préciser l'exigence pour demander qu'ils aient été utilisés avec au moins une marine alliée au cours des dix dernières années en fonction d'une composante, plutôt que d'un système ou un sous-système. Par exemple, si un VSA sans équipage portatif a été utilisé avec une marine en particulier avant la DP, mais qu'un VSA sans équipage de poids moyen a été utilisé avec une autre marine au moment de la soumission, il pourrait s'agir d'une amélioration à l'instrument d'achat. De plus, le MDV-C doit avoir réussi une évaluation S3 et un procédé de qualification validé par le président du Bureau de la sécurité et de l'aptitude au service des munitions, et des documents et publications de confirmation à l'appui doivent avoir été mis à la disposition du MDN afin qu'il réalise sa propre évaluation. Veuillez consulter la modification n° 3 de la DR sur le SECMD. Finalement, nous reconnaissons que le sous-système du CCT contient certaines composantes propres au SECMD.

Le Canada reconnaît également que faire appel à une combinaison d'expérience d'entrepreneurs principaux et de sous-traitants peut être nécessaire pour satisfaire aux exigences de l'évaluation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8472-105270/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-105270

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
101qf W8472-105270

Buyer ID - Id de l'acheteur
101qf
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FIN